

porelles a été reconnu à l'Eglise par le Concile de Trente, à la session 25ième, ch. 3, de la *réforme*.

NECROLOGIE

Le clergé de la Province de Québec vient de perdre un de ses plus dignes membres, le Révd. Mr. David Henri Têtu, Curé de St. Roch des Aulnets; le souvenir de ce prêtre distingué doit être rappelé au Collège de St. Hyacinthe. Mr. Têtu avait fait toutes ses études dans cette institution, il était l'un des élèves du premier cours classique qui s'y soit fait, lequel s'est terminé en 1826; il a été condisciple de Mr. le Supérieur actuel du Séminaire.

Ses talents, aidés d'un travail assidu, en faisaient un des élèves les plus forts de sa classe; il s'est constamment distingué par sa piété, sa régularité et sa docilité envers ses maîtres, le prix de sagesse lui a été plusieurs fois décerné. La franchise et la candeur de son caractère, la douceur et la bienveillance de son cœur le rendaient cher à ses confrères et à tous ceux qui étaient en rapports avec lui. Le vénérable fondateur de ce Collège, M. Girouard, avait pour lui une prédilection marquée: il le prit longtemps pour son serviteur de messe, et il se plaisait à l'amener avec lui les jours de congé dans ses visites chez les Curés voisins.

Mr. Têtu étudia la Théologie au Séminaire de Québec. Ordonné prêtre en 1829, il fut nommé Vicaire, et quatre ans plus tard curé de la paroisse de St. Roch de cette ville. Il fut transféré en

1839 à St. Roch des Aulnets où il est mort le 30 Avril dans la 68ième année de son âge. Toutes les qualités du prêtre et du pasteur brillaient en lui d'un vif éclat. Une piété vive, un zèle ardent pour les âmes, le soin d'instruire son troupeau par une prédication solide, claire et onctueuse, un dévouement pour les enfants qui se montrait surtout dans les Catéchismes où il leur donnait les enseignements les plus propres à former leur esprit et leur cœur, l'assiduité à entendre les confessions et à remplir les autres fonctions du saint ministère, une libéralité sans bornes à l'égard des pauvres, voilà entre autres vertus celles qui le distinguaient. Aussi sa perte a été bien vivement sentie par ses paroissiens, comme l'ont prouvé les sanglots qu'ils ont fait entendre, quand son digne ami, Mr. le Grand Vicaire Cazeau a rappelé les titres de leur bien aimé pasteur à leur reconnaissance et à leurs regrets.

Mr. Têtu avait gardé avec affection le souvenir de la maison où il avait reçu son éducation: il en parlait avec bonheur: il la visitait de temps à autre: sa mémoire y sera conservée comme l'un de ses élèves qui ont le mieux réalisé le but de sa fondation.

JUBILE 1875 !

Nous avons sous presse un petit livre composé exprès pour aider les fidèles à profiter des grâces du Jubilé. L'auteur lui a donné la forme familière du catéchisme. Après avoir exposé la notion du Jubilé en géné-

ral, il s'applique à en donner une explication dogmatique et pratique.

Pour cela il explique le péché avec ses effets et il prouve l'existence de la peine temporelle, la nécessité de la pénitence; le trésor de l'Eglise, son application par l'Indulgence. On s'est efforcé de bien préciser les conditions exigées pour l'Indulgence en général et celle du Jubilé en particulier. Dans la partie pratique, on a donné tout ce qu'il faut faire pour les visites des églises. Ce petit livret est enrichi d'un beau Cantique du Jubilé de 1875, entièrement inédit et dû à une muse religieuse qui a bien voulu contribuer ainsi au succès d'une œuvre entreprise pour le bien des âmes. Nous croyons que ce petit livre sera très-utile aux fidèles en ce qu'il servira à fixer en leur mémoire les instructions qu'ils auront reçues de leurs pasteurs et dont il n'est que le résumé. Dans sa partie pratique il sera d'un grand secours; c'est un *guide* pour aider à remplir valablement toutes les conditions exigées par le Pape pour gagner les grâces du Jubilé. On a cru devoir fixer à la modeste somme de *cinq centins*, à peine suffisante pour couvrir les dépenses, le prix de cet opusculé qui aura de 60 à 80 pages. Comme le nombre d'exemplaires est limité nous conseillons à ceux qui désireraient l'avoir pour eux-mêmes ou pour le répandre, d'envoyer de suite leurs ordres. Nous serions surtout heureux d'entrer en communication pour cette fin avec Messieurs les Curés du diocèse. Les ordres pourront être adressés aux bureaux du Collégien.